



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec J0V 1L0
Tél : 819 423-5575 / Courriel : dg@ndbonsecours.com

2021-06-09

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue par voie de téléconférence conformément à l'arrêté 2020-04, le 8 juin 2021 à 16h00, qui est maintenue avec l'arrêté 2021-039 du 28 mai 2021.

Sont présents virtuellement les conseillers(ères) Lucie Lavoie, Denis Beauchamp, Thomas Lavoie, France Nicolas, Luc Beauchamp et James Gauthier.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

11.2.2 FRAIS DE PARTICIPATION AUX LOISIRS DANS LES MUNICIPALITÉS VOISINES

2021-06-161

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-38 dans laquelle la Municipalité énumère les activités remboursées à ses citoyennes et citoyens pour les loisirs ;

CONSIDÉRANT qu'un maximum de 250 \$ par personne non transférable sera remboursé par la Municipalité sur présentation de la facture originale ou du reçu par année civile, et ce au plus tard le 15 janvier de l'année suivante ;

CONSIDÉRANT que ce Conseil reconnaît l'importance de participer à des activités sportives, mais également à des activités récréatives ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que les frais d'adhésion à la Société historique Louis-Joseph Papineau soient remboursés sur présentation de pièces justificatives à compter de l'année 2021 ;

Que cette résolution abroge les résolutions #2021-02-49, 2021-01-23, 2020-02-38, 2020-07-157 et toutes les résolutions précédentes à cet effet ;

Et que le tableau ci-dessous fait partie intégrante de la présente résolution.

Club de marche	Abonnement Bibliothèque
Club d'athlétisme	Abonnement Parc de Plaisance
Club de natation	Abonnement à la piscine
Club de soccer	Camp de jour
Club Pop Gym	Camp de jour à SAJO
Club d'âge d'or	Cours de gardiennage
Club de hockey	Activités récréatives
Adhésion à la Société historique Louis-Joseph Papineau	

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Carol Fortier
Maire

Lorraine Briand
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie originale